

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue à huis clos le 11 janvier 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents par visioconférence :

Mme Gina Charest, conseillère	M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
Mme Marie LeBlanc, conseillère	M. Frédéric Lagacé, conseiller
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère	M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

14 067

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 068

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX (14 ET 17 DÉCEMBRE 2020)

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et celui de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

14 069

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2020

**Il est proposé par Marie LeBlanc
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de décembre 2020 au montant total de 526 539,25 \$.

ADOPTÉE

14 070

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 846 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 14 décembre 2020;

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Frédéric Lagacé
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 846 ayant pour objet d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2021 », tel que déposé.

ADOPTÉE

14 071

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 847 CONCERNANT LE SERVICE DES INCENDIES ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 14 décembre 2020;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement et sa portée;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Marie LeBlanc
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 847 concernant le Service des incendies et de la sécurité civile de la Ville de Trois-Pistoles », tel que déposé. En particulier, ce règlement remplace et abroge le « Règlement n° 713 concernant l'entraide municipale contre les incendies et le sauvetage médical ».

ADOPTÉE

14 072

6. BUDGET 2020 RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'une nouvelle version du budget 2020 révisé de l'Office d'habitation des Basques (version approuvée le 30 octobre 2020 par la Société d'habitation du Québec);

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Trois-Pistoles se chiffre à 35 521 \$ selon cette nouvelle version révisée du budget 2020;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve ledit budget 2020 révisé de l'Office d'habitation des Basques et accepte de payer sa quote-part révisée de 35 521 \$; la présente résolution remplace la résolution # 14 032.

ADOPTÉE

14 073

7. BUDGET 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget 2021 de l'Office d'habitation des Basques approuvé par la Société d'habitation du Québec le 3 décembre 2020, les revenus de ce budget s'élevant à 466 816 \$ et les dépenses à 786 270 \$ pour un déficit anticipé de 319 454 \$;

ATTENDU QUE la quote-part 2021 de la Ville est fixée à 10 % du déficit anticipé relatif aux ensembles immobiliers #1182, #1255, #1862 et #2980 de l'Office situés à Trois-Pistoles, soit une quote-part de 27 444 \$;

ATTENDU les investissements capitalisés (remplacement, amélioration et modernisation) de 77 000 \$ prévus à Trois-Pistoles dans ce budget;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget 2021 de l'Office d'habitation des Basques et accepte de payer sa quote-part de 27 444 \$ relative aux quatre ensembles immobiliers de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14 074

8. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Caroline Rioux, directrice du Service des loisirs, à présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2021 » pour l'embauche d'étudiants nécessaires au déroulement des activités estivales de la Ville de Trois-Pistoles. Mme Rioux est autorisée également à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande auprès de Service Canada pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

14 075

9. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Alexandre Lévesque à titre de pompier volontaire du Service de protection contre les incendies de la Ville. Cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 12 juillet 2021.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS : (aucune question)

Note du greffier. Par un avis diffusé sur le site web de la Ville, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel avant le début de la séance.

14 076

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Benoit Rheault, greffier